AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_57-DE
Reçu le 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
2 Suppléants

Pouvoirs :
3

Votants :
18 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 15 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Jean-Michel POINAS, Daniel DURIEUX (suppléant), Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Gilles KACZMAREK.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Paul BRINGER pouvoir à Yves COLOMB
Franck MARTEL pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Gilles KACZMAREK

Absents excusés :
Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Jean-Jacques LASHERMES, David SALQUE PRADIER, Bernard BOURGIE, Laurent DUPLOMB, Karen JOUVHOMME.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président donne connaissance au Comité Syndical de l'état fourni par le SGC de Monistrol/Loire pour des défauts de paiement pour un montant total de 56.00 €TTC. Du fait du montant inférieur au seuil de poursuite des mandats (5 X 11 €TTC), il est demandé l'annulation de cette somme globale.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité l'annulation des sommes figurant sur l'état annexé à la présente pour un montant de 56,00 €TTC.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Président

Gilles KACZMAREK

